

Compte rendu de la séance du 12 septembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Lionel BROUARD

Ordre du jour:

Délibérations:

FAR 2020

Choix entreprise réalisation muret

Stationnement RollerChips

Adhésion Agence d' attractivité de l'Indre

Délibérations du conseil:

FAR 2020 (DE 2019 032)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'effectuer des travaux de rénovation sur la VC n°5 et VC n°6 et sa demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR 2020.

Il propose le financement suivant:

Travaux	HT		23 808.30
	TVA		4 761.66
	TTC		28 569.96
Financement			
Intitulé	base	taux %	Montant €
Département- FAR	23 808.30	63	15 000,00
Autofinancement	28 569.96	27	13 569.96
Total			28 569.96

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Confirme sa décision d'effectuer des travaux de renforcement de la structure de chaussée sur les VC n°5 et 6 et sa demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR 2020
- accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.

Droit de place Roller Chips (DE 2019 033)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Roller chips stationne place de la gare depuis le 27 avril 2018, le vendredi soir de 18h à 22h.

M Plancq propriétaire demande un branchement électrique, son groupe électrogène apporte quelques nuisances sonores.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accède à la demande de M Plancq.
- fixe le tarif à 8€ par jour de stationnement

DM budget assainissement (DE 2019 035)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus à l'article 66111 du budget 2019 assainissement sont insuffisants et quelques abonnés ont payé leur facture par CB avec Payfip ce qui induit des frais à prévoir à l'article 627.

Il propose d'effectuer la décision modificative suivante:

R 771 : 19.10€

D 66111: 9.10€

D 627: 10€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du maire.

DM budget assainissement- remb frais personnel (DE 2019 037)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remboursement des frais du personnel intervenant pour le service assainissement doivent dorénavant être mandatés à l'article 621 . Les crédits ayant été prévus au budget 2019 aux articles 6410 et 6450, il demande au conseil municipal d'effectuer les virements de crédits suivants:

6410: - 4 500€

6450: - 2 200€

621: + 6 700€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'effectuer les virements de crédit proposés par Monsieur le Maire.

Création muret (DE 2019 038)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un muret de soutènement doit être réalisé le long de la RD 951 face à la mairie, entre le futur parterre et le mur fragile du riverain.

4 entreprises ont été sollicités.

Après étude des différents devis, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de Franck Renier s.a.r.l pour un montant HT de 5 190.60€ soit 6 228.72€TTC

- charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.